

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : liste des emplois et effectifs –Modification

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, c'est le Comité Syndical qui est habilité à établir et modifier la liste des emplois et effectifs nécessaires aux recrutements à opérer pour les besoins du syndicat.

Le directeur du SyMPaC a quitté ses fonctions suite à une mutation qui a pris effet au 1^{er} avril dernier. De ce fait une partie des tâches qui lui incombait ne sont plus assurées.

Le poste étant vacant il a été ouvert par voie de publicité auprès du centre de Gestion du Pas de Calais Déclaration 2418 : Arrêté 2018/04/04 du 02/05/2018 offre associée n° 430459 en date du 30/04/2018.

Il est donc proposé de procéder au recrutement d'un agent appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux pour assurer ces fonctions. Le candidat pressenti détient le grade d'attaché territorial.

Compte tenu de l'importance et de la pérennisation de ces tâches, le besoin apparait de créer un poste permanent avec pour référence le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il vous est donc proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Cadre d'emplois	Grade	Actuel	Proposé
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	Attaché	1	2
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	Attaché Principal	1	0

Le Directeur du SyMPaC percevra un régime indemnitaire au titre du R.I.F.S.E.E.P (décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux) de groupe 1 pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux (direction d'une collectivité) d'un montant maximum annuel de 15 600€ pour la partie IFSE, apprécié au vu des critères professionnels de l'agent : Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage, de technicité expérience à l'exercice des fonctions et sujétions particulière. Le versement sera mensuel.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant à l'occupation du poste.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable à la transformation d'un poste d'Attaché principal en Attaché qui sera affecté à la direction du Syndicat.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 octobre 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2018

Le douze octobre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE, Gérard GRENAT (pouvoir Mme DUCLOY), Michel HAMY, René LOTTE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme MULOT FRISCOURT), Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr DEMILLY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
M. Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).